

RCS : CAYENNE  
Code greffe : 9731

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00218  
Numéro SIREN : 892 149 469  
Nom ou dénomination : 2 WHEEL'S PIECES

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2022 sous le numéro de dépôt 3681

**2 WHEEL'S PIECES**  
**54 Avenue Pasteur**  
**97300 Cayenne**  
**0594301085 / 0694426164**  
[Hmy93@live.fr](mailto:Hmy93@live.fr)

**SASU au capital social de 500€**  
**SIREN : 892 149 469**  
**SIRET : 892 149 469 00017**  
**RCS CAYENNE**

**Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique le 20 Mai 2022, L'an deux mille vingt-deux, à 09H00:**

L'associé unique de la société par action simplifiée unipersonnelle 2 WHEEL'S PIECES, au capital social de cinq cents euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est situé 52 Avenue Pasteur, 97300 Cayenne, s'est rendu au siège.

L'assemblée est présidée par Mr MARIEMA Yannick, Président.

**Est présent:**

- Mr MARIEMA Yannick, propriétaire de 500 parts, équivalents à 500,00€

Soit 1 associé présent totalisant 500 parts.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

**Le président rappelle l'ordre du jour:**

- Bilan de l'année 2021
- Approbation des comptes
- Changement des articles 2 et 4 des statuts constitutifs de la S.A.S.U 2 Wheel's Pieces

Le président déclare que les documents requis ont été adressés à l'associé quinze jours avant la date de la présente.

Le Président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1/3

**2 WHEEL'S PIECES SASU**  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

### **Première résolution:**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

L'assemblée rappelle que la S.A.S.U 2 Wheel's Pieces n'a pas exercé durant l'année 2021.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours du dit exercice.

### **Deuxième résolution :**

L'associé décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2021 intégralement à la société.  
Aucune redistribution à l'associé.

### **Troisième résolution :**

Des modifications seront apportées aux statuts de la S.A.S.U 2 WHEEL'S PIECES concernant l'article 2 (ajout de différentes activités notamment la casse de 2 roues et l'achat/revente de véhicules) et l'article 4 (l'adresse du siège social figurant sur les différents extraits de Kbis n'était pas la bonne, en effet c'était l'adresse du président de la S.A.S.U 2 WHEEL'S PIECES):

- *Article 2 – Objet :*

La S.A.S.U 2 WHEEL'S PIECES a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- DESCRIPTION OBJET SOCIAL
  - Casse de 2 roues, revente de pièce détachées et réparation. L'exploitation d'un commerce de vente de réparation, location de scooters, motos. La vente d'accessoires tant neuve que d'occasion pour les deux roues. Achat/revente de véhicules.
  - la participation de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
  - et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

- *Article 4 – Siège social :*

Le siège social de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES est fixé au 52 avenue Pasteur – 97300 CAYENNE.

Le siège social détermine notamment la loi applicable et la compétence des juridictions en cas de litige.

Il peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par décision du Président.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision des associés.

2/3

**2 WHEEL'S PIECES SASU**  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

**Quatrième résolution :**

Le président se chargera d'effectuer les démarches concernant la modification des statuts et leur publication.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.  
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance.

**Le président, Mr MARIEMA Yannick.**



**2 WHEEL'S PIECES SASU**

52, Avenue Pasteur

97300 CAYENNE

Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64

Siret : 892 149 469 00017

**2 WHEEL'S PIECES SASU**

52, Avenue Pasteur

97300 CAYENNE

Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64

Siret : 892 149 469 00017

# S.A.S.U 2 WHEEL'S PIECES

\*\*\*\*\*

## STATUTS

\*\*\*\*\*

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital social de 500 euros

Siège social : Cayenne (97 300)

2 WHEEL'S PIECES SASU  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél : 0694 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

2 WHEEL'S PIECES SASU  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél : 0694 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

MY

**Statuts de**  
**S.A.S.U 2 WHEEL'S PIECES**

**S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES par actions simplifiée unipersonnelle**  
**au capital de 500 euros**  
**Siège social : CAYENNE**

Le soussigné  
**Monsieur MARIEMA Yannick**

né le 10/04/1993 à Cayenne  
demeurant à 54 Avenue Pasteur – CAYENNE (97300)  
de nationalité Française.

a établi ainsi qu'il suit les statuts la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES** société par actions simplifiée unipersonnelle qu'il a décidé d'instituer.

**TITRE I**

**FORME JURIDIQUE - OBJET - DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL - DUREE**

**Article 1 – Forme :**

La **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES** est une société par actions simplifiée unipersonnelle régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les présents statuts.

10/12/2014 14:30:00  
MARIEMA YANNICK  
54 AVENUE PASTEUR  
97300 CAYENNE  
97300 CAYENNE

**2 WHEEL'S PIECES SASU**  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

MY

## Article 2 – Objet :

La S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES à pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

### • DESCRIPTION OBJET SOCIAL

**-Casse de 2 roues, revente de pièce détachées et réparation.  
L'exploitation d'un commerce de vente de réparation, location de scooters, motos. La vente d'accessoires tant neuve que d'occasion pour les deux roues. Achat/revente de véhicule terrestre.**

- la participation de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

## Article 3 - Dénomination sociale :

La dénomination sociale de la S.A.S.U. NOM DE LA SOCIETE est : **2 WHEEL'S PIECES**

Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la S.A.S.U. **2 WHEEL'S PIECES** doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots «société par actions simplifiée unipersonnelle» ou des initiales «S.A.S.U.» et de l'énonciation du montant du capital social.

## Article 4 - Siège social :

Le siège social de la S.A.S.U. **2 WHEEL'S PIECES** est fixé au **52 avenue Pasteur – 97300 CAYENNE.**

Le siège social détermine notamment la loi applicable et la compétence des juridictions en cas de litige.

Il peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par décision du Président.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision des associés.

2 WHEEL'S PIECES SASU  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

**2 WHEEL'S PIECES SASU**  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

MY



### Article 9 - Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Elles sont inscrites au nom de leur titulaire sur des comptes et registres tenus à cet effet par la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES**.

### Article 10 - Transmission, location et indivisibilité des actions

#### - Transmission

Les actions sont librement négociables.

Les transmissions d'actions consenties par l'associé s'effectuent librement.

Elles s'opèrent à l'égard de la Société et des tiers par virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement.

#### - Location

Les actions peuvent être données en location à une personne physique, conformément et sous les réserves prévues à l'article L. 239-2 du Code de commerce.

Tant que la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES** sera unipersonnelle et que les transmissions d'actions sont libres, le Locataire des actions n'a pas à être agréé.

Si la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES** perd son caractère unipersonnel, le locataire des actions devra être agréé dans les conditions qui seront éventuellement prévues par les statuts de la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES**

Dans ce cas, le refus d'agrément du Locataire fera obstacle à la location effective des actions.

La location n'est opposable à la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES** que si le contrat de location, établi par acte sous seing privé et soumis à la formalité de l'enregistrement fiscal ou établi par acte authentique, lui a été signifié par acte extra judiciaire ou si ledit contrat a été accepté par son représentant légal dans un acte authentique.

La fin de la location doit également être signifiée à la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES**, sous l'une ou l'autre de ces formes.

La délivrance des actions louées est réalisée à la date de la mention de la location et du nom du Locataire à côté de celui du Bailleur dans le registre des titres normatifs de la **S.A.S.U. 2**

2 WHEEL'S PIECES SASU  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

**2 WHEEL'S PIECES SASU**  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

MY

## **WHEEL'S PIECES.**

Cette mention sera supprimée du registre des titres dès que la fin de la location aura été signifiée à la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES.**

Les actions faisant l'objet de la location doivent être évaluées, sur la base de critères tirés des comptes sociaux, en début et fin de contrat.

Si la location est consentie par une personne morale, les actions louées doivent également être évaluées à la fin de chaque exercice comptable.

Le droit de vote appartient au Bailleur pour toutes les assemblées délibérant sur des modifications statutaires ou le changement de nationalité de la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES.**

Pour toutes les autres décisions, le droit de vote et les autres droits attachés aux actions louées, et notamment le droit aux dividendes, sont exercés par le Locataire, comme s'il était usufruitier des actions,

### **TITRE III**

### **ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SON DIRIGEANT - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **Article 11 - Président de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES**

La **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES** est représenté à l'égard des tiers, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé unique ou non associé de la société. Le Président personne morale est représenté par son représentant légal.

L'associé peut nommer un tiers à la présidence de la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES**

#### **Désignation**

Le Président de la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES** est désigné par décision de l'associé unique, qui fixe son éventuelle rémunération.

#### **Durée des fonctions**

Le Président est nommé pour une durée de 99 ans :

En cas de décès, démission ou empêchement du Président d'exercer ses fonctions pendant une durée supérieure à 1 mois, un Président remplaçant est désigné par décision des actionnaires pour la durée du mandat restant à courir.

Cessation des fonctions (en cas de Président non associé)

Le Président peut démissionner sans avoir à justifier de sa décision à la condition de notifier

WHEEL'S PIECES SASU  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 992 149 469 00017

**2 WHEEL'S PIECES SASU**  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 992 149 469 00017

MY

celle-ci aux associés, par lettre recommandée adressée 4 mois avant la date de prise d'effet de cette décision.

L'associé unique peut mettre fin à tout moment au mandat du Président. La révocation n'a pas à être motivée.

### Pouvoirs

Le Président dirige la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES, dans la limite de l'objet social et des domaines expressément réservés par la loi et les présents statuts aux actionnaires.

### En cas de Président non associé

Toutefois, à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Président ne peut prendre les décisions suivantes qu'après autorisation préalable des associés :

:

- Investissements supérieurs à 10 000 euros ;
- Acquisition ou cession d'un fonds de commerce ou d'éléments du fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location-gérance d'un fonds de commerce ;
- Acquisition et cession de participations ;
- Octroi de garanties sur l'actif social ;
- Abandon de créances.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

La S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES est engagée à l'égard des tiers même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf si elle apporte la preuve que le tiers avait connaissance du dépassement de l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, la publication des statuts ne pouvant, à elle seule, suffire à constituer cette preuve.

### Article 12 - Conventions entre la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES et son Président

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES et le Président est mentionnée au registre des décisions de l'associé unique.

Lorsque le Président n'est pas associé, les conventions intervenues entre celui-ci, directement

**2 WHEEL'S PIECES SASU**

52, Avenue Pasteur

97300 CAYENNE

Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64

Siret : 892 149 469 00017

MX

ou par personne interposée, et la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES sont soumises à l'approbation de l'associé unique.

Les conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales sont communiquées au Commissaire aux comptes.

#### Article 13 - Commissaires aux comptes

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants doivent être désignés par décision collective des actionnaires pour la durée, dans les conditions et aux fins d'accomplir les missions définies par la loi, notamment celle de contrôler les comptes de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES.

#### Article 14 - Comité d'entreprise

Les délégués du Comité d'entreprise exercent les droits qui leur sont attribués par les articles L 2323-62 à 2323-66 du Code du travail auprès du Président.

### **TITRE IV** **DECISIONS DES ACTIONNAIRES**

#### Article 15 - Décisions de l'associé unique

Domaine réservé de l'associé unique

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation du résultat ;
- nomination et révocation du Président ;
- nomination des Commissaires aux comptes ;
- transformation, fusion, scission de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES
- augmentation, réduction ou amortissement du capital ;
- autres modifications des statuts (sous réserve du transfert du siège social) ;
- dissolution de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES .

En cas de limitation des pouvoirs du Président

2 WHEEL'S PIECES SASU  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 489 00017

**2 WHEEL'S PIECES SASU**  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 489 00017

MY

- autorisation des décisions du Président visées à l'article 11 des présents statuts.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du Président

L'associé unique ne peut pas déléguer ses pouvoirs.

Forme des décisions

Les décisions de l'associé unique sont répertoriées dans un registre coté et paraphé.

## **TITRE V**

### **EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX - AFFECTATION DES RESULTATS**

#### **Article 16 - Exercice social**

L'exercice social commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre  
Le premier exercice social comprendra le temps à courir à compter de la date de l'immatriculation de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2021.

#### **Article 17 - Comptes sociaux**

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi et aux usages du commerce.

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et établit les comptes annuels. Il établit également un rapport sur la gestion de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES durant l'exercice écoulé.

L'associé unique approuve les comptes annuels après rapport du commissaire aux comptes dans un délai de six mois à compter de la clôture de chaque exercice.

#### **Article 18 - Affectation et répartition du résultat**

1. Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;

WHEEL'S PIECES SASU  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

**2 WHEEL'S PIECES SASU**

52, Avenue Pasteur

97300 CAYENNE

Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64

Siret : 892 149 469 00017

- toutes sommes à porter en réserve en application de la loi et des présents statuts.

Le solde augmenté du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

2. Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que les actionnaires décideront de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est attribué aux actionnaires.

Les actionnaires peuvent décider d'opter, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

## **TITRE VI** **DISSOLUTION DE LA SOCIETE**

### **Article 19 - Dissolution de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES**

La S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES est dissoute dans les cas prévus par la loi ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'associé unique.

Lorsque l'associé unique est une personne morale, la dissolution de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES entraîne, dans les conditions prévues à l'article 1844-5 du Code civil, la transmission universelle du patrimoine de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Lorsque l'associé est une personne physiques, la dissolution de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES entraîne sa liquidation.

L'associé unique nomme un ou plusieurs liquidateurs.

Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des dispositions légales, pour réaliser l'actif, payer le passif et distribuer le solde disponible.

En fin de liquidation, l'associé unique statue sur les comptes définitifs, sur le quitus de la gestion du (ou des) liquidateurs et la (ou les) décharge(s) de son (ou de leur) mandat et constate la clôture de la liquidation.

### **Article 20 - Contestations**

Toutes contestations relatives aux affaires sociales qui pourront surgir pendant la durée de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES ou de sa liquidation seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

2 WHEEL'S PIECES SASU  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

**2 WHEEL'S PIECES SASU**

52, Avenue Pasteur

97300 CAYENNE

Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64

Siret : 892 149 469 00017

MY

**TITRE VII**  
**CONSTITUTION DE LA SOCIETE**

**Article 21 - Nomination du Président**

Le premier Président de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES nommé aux termes des présents statuts pour une durée illimitée est :

**Monsieur MARIEMA Yannick** né le 10 avril 1993 à Cayenne de nationalité Française demeurant à n° 54 Avenue Pasteur – CAYENNE (97300)

**Article 22 - Actes accomplis pour le compte de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES en formation**

**Monsieur MARIEMA Yannick, l'associé unique**, a établi un état des actes accomplis à ce jour pour le compte de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES en formation avec l'indication pour chacun d'eux, des engagements qui en résulteraient pour la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES .

Cet état est annexé aux présents statuts.

L'immatriculation de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES au Registre du Commerce et des Sociétés entraînera de plein droit reprise par la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES des-dits actes et engagements.

**Article 23 – Mandat de prendre des engagements pour le compte de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES**

**Monsieur MARIEMA Yannick, Président-associé unique**, agira au nom et pour le compte de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES en formation, jusqu'à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'immatriculation de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES au Registre du Commerce et des Sociétés emportera reprise de ces actes et engagements.

**2 WHEEL'S PIECES SASU**

52, Avenue Pasteur

97300 CAYENNE

Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64

Siret : 892 149 409 00017 MY

**Article 24 - Formalités de publicité – Immatriculation**

Tous pouvoirs sont conférés au Président à l'effet de signer l'insertion relative à la constitution de la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES** dans un journal d'annonces légales et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présents pour accomplir toutes autres formalités nécessaires pour parvenir à l'immatriculation de la **S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES** au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Cayenne,

L'AN DEUX MILLE VINGT UN  
et le *25/05/2022*

en 3 exemplaires originaux pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

« Bon pour acceptation des fonctions de Président ».

**Monsieur MARIEMA Yannick**



**2 WHEEL'S PIECES SASU**  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017

2 WHEEL'S PIECES SASU  
52, Avenue Pasteur  
97300 CAYENNE  
Tél : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64  
Siret : 892 149 469 00017